

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNE DE LODÈVE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2025

numéro
CM_251014_11

L'an deux mille-vingt cinq, le quatorze octobre,
Le Conseil municipal, dûment convoqué le huit octobre deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil de l'Espace Marie-Christine BOUSQUET, sous la Présidence de Gaëlle LEVEQUE.

nombre de membres	
en exercice	29
présents	21
exprimés	28
vote	
pour	28
contre	0
abstention	0

Présents :

Gaëlle LEVEQUE, Ludovic CROS, Nathalie ROCOPLAN, Gilles MARRES, Monique GALEOTE, Ali BENAMEUR, Marie-Laure VERDOL, Isabelle PEDROS, Claude FERAL, Michel PANIS, Jean-Marc SAUVIER, Ahmed KASSOUH, Edith POMAREDE, Damien ALIBERT, David BOSC, Fadilha BENAMMAR KOLY, Thibault DETRY, Joana SINEGRE, Magali STADLER, Damien ROUQUETTE, Françoise CAUVY.

Absents avec pouvoirs :

Didier KOEHLER à Jean-Marc SAUVIER, Nathalie SYZ à Ludovic CROS, Fatiha ENNADIFI à Monique GALEOTE, David DRUART à Nathalie ROCOPLAN, Claude LAATEB à Joana SINEGRE, Christian RICARDO à Magali STADLER, Marie Pierre CAUMES à Damien ROUQUETTE.

Absente :

Izia GOURMELON.

OBJET :	Acquisition à titre gratuit de parcelles auprès de Territoire 34 et de l'Association syndicale libre de la place du marché
----------------	---

VU la délibération n°20170418022 du Conseil municipal du 18 avril 2017 relative au contrat de concession d'aménagement pour la revitalisation du centre-bourg de Lodève, attribué à Territoire 34 et notifié par la collectivité à l'aménageur le 07 juillet 2017 ainsi que ses différents avenants,

VU le plan de division définitif du géomètre expert en date du 30 octobre 2023,

VU la constitution de l'Association Syndicale Libre (ASL) de la place du marché,

VU le procès-verbal de l'ASL de la place du marché en date du 21 août 2025,

VU l'état descriptif de division en volume (EDDV) modificatif en cours de signature,

CONSIDÉRANT que Territoire 34 a finalisé l'opération Place du marché avec la création de neuf logements locatifs sociaux vendus à Hérault Logement et d'un commerce en rez-de-chaussée vendu à l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT),

CONSIDÉRANT le plan de division définitif du géomètre expert en date du 30 octobre 2023 qui constate l'implantation définitive du bâtiment au droit du domaine public communal,

CONSIDÉRANT que pour la bonne gestion administrative, technique et juridique du domaine public communal, il est souhaitable que les parcelles non construites soient intégrées au domaine public communal,

Où l'exposé de Gaëlle LEVEQUE et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ARTICLE 1 : AUTORISE** le Maire à acquérir à titre gratuit auprès de Territoire 34 un délaissé cadastré AB579,

- **ARTICLE 2 : AUTORISE** le Maire à acquérir à titre gratuit auprès de l'ASL de la place du marché les parcelles cadastrées AB 585, AB 583 et ses volumes 4, 5 et 7,

- **ARTICLE 3 : APPROUVE** l'intégration des parcelles AB579, 585 et 583 et les volumes 4, 5 et 7 dans le domaine public communal,
- **ARTICLE 4 : AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- **ARTICLE 5 : PRÉCISE** que les frais notariés afférents aux acquisitions seront à la charge de la commune et imputés sur le budget principal, chapitre 20, article 6288,
- **ARTICLE 6 : DIT** que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, notifié aux tiers concernés, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Pour extrait certifié conforme au registre des actes.

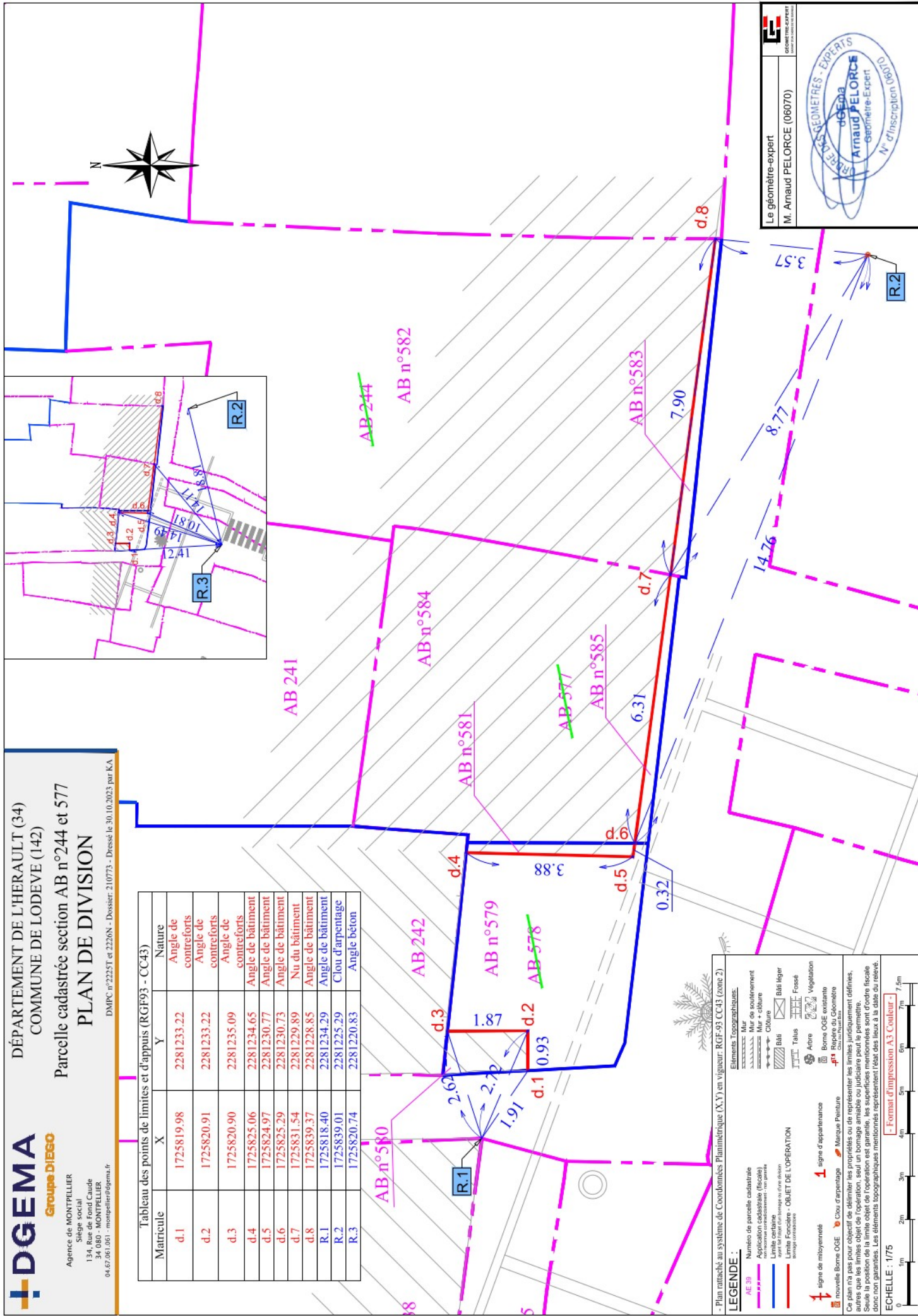
Accusé de réception en préfecture
34-213401425-20251014-lmc121400-DE-1-1
Date de télétransmission : 15/10/25
Date de publication : 20/10/2025
Date de notification aux tiers :
Moyen de notifications aux tiers :

Le quatorze octobre deux mille vingt-cinq
Le Maire,
Gaëlle LEVEQUE



Tableau des points de limites et d'appuis (RGF93 - CC43)

Matricule	X	Y	Nature
d.1	1725819.98	2281233.22	Angle de contreforts
d.2	1725820.91	2281233.22	Angle de contreforts
d.3	1725820.90	2281235.09	Angle de contreforts
d.4	1725825.06	2281234.65	Angle de bâtiment
d.5	1725824.97	2281230.77	Angle de bâtiment
d.6	1725825.29	2281230.73	Angle de bâtiment
d.7	1725831.54	2281229.89	Nu du bâtiment
d.8	1725839.37	2281228.85	Angle de bâtiment
R.1	1725818.40	2281234.29	Angle de bâtiment
R.2	1725839.01	2281225.29	Clou d'arpentage
R.3	1725820.74	2281220.83	Angle béton



Le géomètre-expert

M. Arnaud PELORCE (06070)

ORFÈDRES - GEOMETRES - EXPERTS
d'EGE
Arnaud PELOUCE
Géometre-Expert
N° d'inscription 06970

LEGENDE :

LEGENDE:

	AE 39	Número de parcelle cadastrale		Mur
		Application cadastrale (fisciale)		Mur de soutènement
		Limite cantine		Mur + clôture
		Limite Foncière - OBJET DE L'OPERATION		Clôture
				Bâti léger
				Bâti
				Talis
				Fossés

signe de moyennés	signe d'appartenance	Autre	vegetation

Ce plan n'a pas pour objectif de délimiter les propriétés ou de représenter les limites juridiques définies, autres que les limites objet de l'opération, seul un bornage amiable ou judiciaire peut le permettre. Seule la position de la limite objet de l'opération est garantie, les superficies mentionnées sont d'ordre fiscale donc non garanties. Les éléments topographiques mentionnés représentent l'état des lieux à la date du relevé.

ECHELLE : 1/75

Format d'impression A3 Couleur

ECHELLE : 1/75